occupent un emploi dans une proportion de 48.6%. L'Association conclut d'ailleurs qu'à l'étranger, "les femmes qui ne veulent pas travailler (25.3 p.100) plus celles qui veulent travailler et qui occupent effectivement un emploi (13 p.100), soit 38.3 p.100, sont satisfaites de leur sort. Restent 61.7 p.100 qui ne réalisent pas leurs aspirations".

Une carrière "exportable" . . .

Perspectives internationales a rencontré Mme Micheline Beaudry-Somcynski, responsable du "Comité sur les conjoints qui travaillent" à l'intérieur de l'Association de la communauté du service extérieur et lui a demandé de relater son expérience personnelle.

Le choix d'une carrière aux Affaires extérieures, "ce fut une décision de couple", explique-t-elle, "parce que je pensais qu'avec une maîtrise en psycho-linguistique, j'avais une carrière exportable". Mais dès le premier poste — à Buenos Aires — elle fait face à une réalité bien différente. "On ne fait pas bande à part, on fait partie de l'Ambassade". Pour des raisons pratiques d'abord: on possède un passeport diplomatique, réside dans le quartier des ambassades et circule dans une automobile portant des plaques diplomatiques.

Le conjoint qui veut travailler à l'étranger doit recourir à des expédients dans la plupart des pays. Le Canada n'a en effet signé une entente de réciprocité qu'avec une douzaine de pays où les conjoints de diplomates peuvent officiellement détenir un permis de travail. Ailleurs, c'est le régime des emplois "sous la table" ou du travail pour des agences gouvernementales ou des compagnies étrangères. Dans ces conditions, les professionnels ne peuvent absolument pas poursuivre une carrière.

D'autant plus que les conjoints restent rarement plus de deux ou trois ans au même endroit, ce qui rend les employeurs circonspects. Après une première expérience en Argentine, Mme Beaudry-Somcynski a semble-t-il suivi une filière traditionnelle pour les conjoints des agents du service extérieur: elle a modifié son plan de carrière pour le rendre "parallèle", ou "compatible", avec la carrière de son mari, agent du service extérieur.

Dans son cas, elle a profité de ses séjours au Canada pour s'orienter vers le développment international: une situation privilégiée qui lui permet d'avoir un poste à l'ACDI et même d'envisager entrer elle-même au service extérieur.

Il n'y a donc pas de carrière "exportable" pour les conjoints de diplomates. Quand ce ne sont pas les conventions internationales qui l'interdisent, ce sont les traditions du pays hôte. Mme Beaudry-Somcynski raconte les excellents rapports qu'elle entretenait avec un professeur sénégalais à l'Ecole nationale d'économie appliquée de Dakar... Jusqu'au jour où elle l'invita chez elle et constata que leurs rapports en seraient bouleversés. Elle redevenait soudain la "femme du diplomate" à qui on pourrait demander des faveurs. Elle n'était plus une collègue. Elle n'était plus elle-même.